

DROITS D'INSCRIPTIONS ET REDEVANCES

Disciplines CO en Raid, CO à Ski et CO à VTT

Saison 2021

(adoptés par l'Assemblée Générale du 23 mars 2019)

CO à Ski et CO à VTT

	19 ans et plus		15/18 ans		14 ans et moins	
	Plafond du montant d'inscription	Redevance Fédérale	Plafond du montant d'inscription	Redevance Fédérale	Plafond du montant d'inscription	Redevance Fédérale
Championnats de France individuels et Nationales toutes épreuves Licenciés FFCO	13,67 €	3,96 €	10,41 €	3,05 €	7,10 €	2,49 €
Championnat de France de Relais Licenciés FFCO	11,46 €	2,49 €	8,18 €	1,92 €	4,93 €	1,36 €
Manifestations Internationales "Open" courses à étapes toutes épreuves - par jour et par coureur Licenciés FFCO	libre	30% du tarif inscription	libre	30% du tarif inscription	libre	30% du tarif inscription

	Equipe de 4 relayeurs	
	Plafond du montant d'inscription	Redevance Fédérale
Championnat de France des Clubs Licenciés FFCO	40,32 €	9,40 €

	Plafond du montant d'inscription	Redevance Fédérale
Courses Interrégionales - Régionales - Départementales CN Licenciés FFCO	libre	1,13 €
Courses Interrégionales - Régionales - Départementales non CN Licenciés FFCO	libre	- €

CO en Raid	Plafond du montant d'inscription			Redevance Fédérale	
	19 ans et plus	15/18 ans	14 ans et moins	19 ans et plus	18 ans et moins
Manches de la Coupe de France des Raids d'Orientation par épreuve et par coureur Licenciés FFCO	libre			3,89 €	- €

Pour les participants non-licenciés, ne pas omettre d'ajouter au tarif d'inscription "licencié FFCO" le montant des titres de participation délivrés, selon les barèmes suivants.
La part fédérale sera facturée en même temps que la redevance pour les courses au CN et aux ligues pour les courses non-CN.

Tarif Pass'Découverte 3,17 €
FFCO : 1,27 €
Ligue : 0,75 €
Organisateur : 1,15 €

Tarif Pass'Compet 12,68 €
FFCO : 3,17 €
Ligue : 3,17 €
Organisateur : 6,34 €

Tarif Pass'Découverte Famille 8,88 €
FFCO : 3,55 €
Ligue : 2,13 €
Organisateur : 3,20 €

Tarif Pass'Event 12,68 €
FFCO : 3,17 €
Ligue : 3,17 €
Organisateur : 6,34 €

Toutes les manifestations sportives ou promotionnelles doivent être inscrites au calendrier fédéral pour pouvoir bénéficier du contrat d'assurance RC

Tous les participants non-licenciés à la FFCO doivent être en possession d'un titre de participation (pass'découverte, compet ou event)

Décision du CDFCCO du 18.03.2016 : Ristourne de 100 % des redevances fédérales sur les compétitions du groupe B de CO à skis à partir du 1^{er} Janvier 2017

Décision de l'AG 25.03.2017 : Ristourne de 50 % des redevances fédérales sur les compétitions de CO à VTT du groupe B et courses à étapes du groupe C à partir du 1^{er} Janvier 2017